



DECLARATION DES CENTRALES ET CONFEDERATIONS SYNDICALES DU BENIN SUR LE PROJET DE LOI PORTANT LOI ORGANIQUE SUR LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Il est revenu aux centrales et confédérations syndicales du Bénin que le gouvernement a saisi l'Assemblée Nationale d'un projet de loi portant loi organique sur le Conseil Economique et Social et que ledit projet a suivi le processus législatif au point d'être programmé parmi les dossiers à l'ordre du jour de la séance plénière du mercredi 19 juin 2024.

Elles rappellent qu'à l'instar des institutions similaires du monde entier, le Conseil Economique et social du Bénin est une institution constitutionnelle réunissant les corps économiques et sociaux. En tant que tel, il constitue un outil d'accompagnement des pouvoirs publics aux fins d'une gouvernance intégrant l'intérêt général.

Or, de sources concordantes et bien introduites, ledit projet de loi ainsi que le texte proposé à l'adoption par la commission des lois excluent aussi bien les organisations syndicales de travailleurs, que les animateurs des espaces sociocommunautaires et d'autres corps sociaux dont l'expertise est indispensable à la qualité des avis et conseils de ce précieux instrument d'aide à la décision.

[Handwritten signatures and initials]

Les secrétaires généraux des centrales et confédérations syndicales du Bénin s'indignent et alertent l'opinion publique nationale et internationale de cette énième forfaiture contre les organisations syndicales des travailleurs et le peuple après la dissolution du Conseil National du Dialogue Social (CNDS), l'exclusion des représentants des syndicats des Conseils d'Administration des organismes publics et parapublics, la fusion et/ou la suppression de plusieurs organes de dialogue social.

Dans les pays du monde disposant d'institution similaire, les organisations syndicales des travailleurs font toujours partie de sa composition. Dans l'UEMOA, les organisations syndicales de travailleurs sont membres du Conseil Economique et Social de tous les pays membres. Au Mali, par exemple, c'est un secrétaire général d'une Confédération Syndicale qui en est le Président. Même au niveau africain, les organisations syndicales des travailleurs sont membres du Conseil Economique, Social et Culturel (ECOSOCC) de l'Union Africaine. Au Bénin, depuis sa mise en place, les organisations syndicales de travailleurs ont toujours été représentées par quatre (04) de leurs leaders dans cette institution.

Dans ces conditions, qu'est-ce qui peut bien justifier l'exclusion des organisations syndicales de travailleurs du Conseil Economique et Social du Bénin ? Que gagne le Bénin en s'illustrant une fois encore aussi négativement sur le plan social ?

Dans tous les cas, les centrales et confédérations syndicales informent l'opinion publique nationale et internationale qu'elles ont

H *BWF* *a* *Jus*

saisi le président de l'Assemblée Nationale d'une demande d'audience à ce sujet et entendent être reçus le plus tôt possible.

Elles se réservent le droit de déclencher toutes actions nécessaires à la préservation de leur acquis.

En tout état de cause, elles appellent l'ensemble des députés à restaurer l'essence du Conseil Economique et social en réintégrant non seulement les organisations syndicales des travailleurs mais aussi les autres corps sociaux abusivement exclus avant tout vote. Elles élèvent les mêmes préoccupations par rapport au projet de loi sur la Commission Béninoise des Droits de l'Homme.

Elles rendent le Gouvernement et l'Assemblée Nationale responsables de toutes les déconvenues qu'engendrerait cette énième exclusion.

Fait à Cotonou, le 19 juin 2024.

Ont signé :

Pour l'UNSTB,

UNION NATIONALE DES SYNDICATS
DE TRAVAILLEURS DU BENIN
(UNSTB)
TEL : (+229) 61 47 91 89
LE SECRÉTAIRE GENERAL

K. Appolinaire AFFEWE

Pour la CGTB,
Secrétaire
Général
Moudassirou BACHABI

Pour la COSI-BENIN,

SECRÉTAIRE
Général
Codjo HINLIN
COSI - BENIN

R a

Pour la CSTB,



Nagnini KASSA MAMPO




Pour la CSTD,



Athanase HOUNSOU

Pour la CSPIB,



Clarisse R. FANDY
épouse GNAHOUI

Pour la CSUB,



Laurent CAKPO-BESSE